



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Juillet 2014 n°56

Comité technique local du 26 juin 2014... et du 4 juillet 2014 !

A l'ordre du jour de CTL, des mots, des chiffres, des maux et des thermomètres...

Sous la présentation du rapport d'activité 2013 de la DDFIP 71, le plan de prévention 2014, la synthèse du tableau de bord de veille social, les résultats départementaux du baromètre social se nichait un *beau* morceau qui invitait « à la ferraille » comme on dit dans le bassin montcellien : la « *préfiguration du SIP-SIE-CDIF d'Autun* »... Que nous avons rebaptisé la « *défiguration du CDIF d'Autun* » ou comment marquer le retour de SIP/CDIF !

Vous trouverez donc la déclaration liminaire lue et défendue par vos élu(e)s CGT.

« Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner le rapport d'activités 2013 de la DDFIP 71 et les différents *thermomètres* (baromètre social, tableau de bord de veille sociale, etc.) mis en place par la direction générale.

Mais au rythme où s'enchaînent les régressions

dans notre administration, il n'y aura bientôt plus d'activités à rapporter et, par conséquent, les *thermomètres* auront tôt fait de dépasser la température supportable...

Pourquoi ces remarques liminaires ? Parce que le dernier point à l'ordre du jour (*que nous souhaiterions aborder en premier point, tant il nous paraît important*) intitulé “ *Préfiguration du SIP-SIE-CDIF d'Autun* ”, retient toute notre attention et nous préoccupe fortement. D'autant plus que notre avis est sollicité pour une mise en place le 1er juillet 2014, ce qui vous l'avouerez ne laisse que peu de temps pour entendre l'avis des représentants des personnels. Nous sommes *bien* ici au cœur même de la mécanique de la démarche stratégique : simplifier nos textes, nos missions, nos structures à l'aide de boîtes à outils qui invitent plus au bricolage et au démontage.

Vous avez donc rendu votre verdict au sujet d'un service, encore performant il y a quelques années, mais maintenu sous perfusion depuis une première

vague de réformes et qui ne vit que grâce au dévouement des agents en place. Toutefois, par cette solution que vous nous proposez, guidée, certes, par l'urgence mais aussi par la nécessité de répondre aux cadres imposés par la D.G, le Cadastre d'Autun ne connaît même pas un enterrement de première classe : il est dilué dans le SIP d'Autun et le PELP de Chalon. Fin de l'histoire... Vous avez constaté les dysfonctionnements sur d'autres sites, les études et enquêtes auprès des services ayant basculé dans cette voie, démontrent le rejet de la part des agents. Les organisations syndicales ont alerté la direction générale sur le fait qu'il ne fallait pas persister dans le sens de la dissolution, ni dans l'instauration des référents. Les missions foncières révèlent un caractère spécifique et technique qui ne s'accommode pas du désossage ! Le Cadastre à Autun fonctionnait bien et depuis il a été cassé...

Nos pensées vont en premier lieu aux agents (*agents, contrôleurs, inspecteurs, géomètres*), attachés à leurs missions foncières, à leurs métiers si spécifiques et porteurs de l'histoire du service du Cadastre à Autun. Nous savons que ces aspects là n'intéressent pas la DG mais pour nous il est primordial de le souligner. Au plus fort des attaques contre leurs missions et même pris de doutes et de lassitude, ils ont continué à maintenir en vie un service foncier. Les agents, vous le savez, ne valident pas la solution retenue. Alors, vous nous objecterez qu'il fallait bien prendre une décision et qu'il n'y avait plus qu'un pas à accomplir pour laisser glisser les missions foncières vers le SIP.

Toutefois, certaines données ne doivent être ignorées.

En premier lieu, le Centre des Impôts Fonciers d'Autun a pâti de suppressions d'emplois et de départs en retraite non remplacés sans qu'aucune solution satisfaisante ne soit trouvée. Le choix de déplacer des agents depuis Chalon ne pouvait être que temporaire. Si, lors de précédents CTL, nous vous interpellions sur la situation d'Autun, c'est parce que le constat de la mise en péril de la mission foncière était alarmant et que les agents ressentaient un réel abandon... Les conséquences ne se sont pas faites attendre puisque le non renfort

du secteur foncier a conduit logiquement à des retards dans l'exécution des travaux, une réduction de l'offre de service public et des conditions de vie au travail dégradées pour les agents concernés.

Ensuite, transférer les missions du CDIF au SIP, c'est prendre le risque de mettre en péril l'intégralité d'un SIP déjà bien mal en point (deux départs en retraite non remplacés). Ainsi, matériellement l'agent du secteur foncier, déplacé au SIP, viendrait avec 5 armoires de déclarations H. Actuellement le secteur foncier du SIP gère déjà 5 armoires de déclarations H et une demie armoire de déclarations CBD et participe activement aux missions du SIP (campagne de l'impôt sur le revenu, saisie, etc.) et à la gestion du site. Ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre sur leur propre secteur et sont au maximum de leurs capacités en termes de volume de travail produit.

Il y a fort à craindre, au regard des moyens humains et du temps disponible, que, hormis les effets désastreux sur la qualité du travail produit, la quantité de travail s'accroisse considérablement : il en est ainsi de la relance Lascot, des demandes d'évaluations par les secteurs d'assiette, du volume de déclarations H à saisir, du volume du contentieux, de l'accueil téléphonique, physique et internet, des anomalies BNDP à traiter, des demandes d'exonérations jeunes agriculteurs, etc.

Par ailleurs, qui assurera les Commissions Communales des Impôts Directs ?

Ainsi, déjà déficitaire au niveau des emplois, le site d'Autun risque d'être encore plus éprouvé par cette redistributions des services... Nous sommes ici face à la désastreuse politique de l'emploi à la DGFIP : il n'y a plus assez d'agents pour faire vivre les structures et pour assurer les missions. Donc, pour répondre à cette pénurie, l'administration n'hésite pas à casser des services jusqu'ici performants.

Et n'oublions pas non plus les usagers, particuliers, professionnels et collectivités publiques qui voient leur service public foncier se dissoudre. Nous les perdrons un peu plus dans les méandres de la démarche stratégique. Ils s'adapteront bien à la nouvelle nomenclature des

services...même s'ils y perdent en qualité, en relations humaines, en temps et en argent ! En effet, après analyse de la solution retenue, comment parler d'un intérêt quelconque pour l'utilisateur venant d'une commune, dépendant à l'impôt sur le revenu du SIP de Creusot, de Montceau, de Chalon ou de Paray mais pour sa TF et la base imposable de sa TH dépendrait du SIP d'Autun ?

Et il ne faut pas être sorti des bureaux feutrés de Bercy pour envisager alors les conséquences sur les conditions de vie au travail des agents du SIP d'Autun. Le stress est déjà présent et il y a fort à parier qu'avec une telle solution la situation n'ira pas en s'améliorant.

En d'autres termes, nous ne voyons aucune sortie par le haut sur le dossier du CDIF d'Autun. Si vous persistez dans le choix de cette solution, nous en concluons que seule l'administration en sort gagnante. Parce qu'elle convertit un nouveau site aux préceptes de sa boîte à outils.

Notre ambition est bien évidemment toute autre. Nous insistons particulièrement sur ce point parce que l'heure est à la disparition d'un service. Il est donc important pour la CGT Finances Publiques 71 de faire front et d'afficher notre opposition farouche.

Par cette déclaration liminaire, nous ne sommes pas dans une posture ; nous vous adressons un plaidoyer afin que vous entendiez notre exigence de préserver la structure du Centre des Impôts Fonciers d'Autun, même « résiduel », ses métiers, dans lesquels les agents se sont investis. Par ce dossier, vous avez l'occasion de démontrer votre attachement aux services du Cadastre. Nous savons que lorsque la direction générale veut constituer une nouvelle structure, nous constatons l'arrivée massive d'agents.

Là, il s'agit de renforcer une structure, devenue moribonde, qui a toute son importance dans la région d'Autun et qui ne réclame que de renaître et d'accomplir son service public foncier. Il s'agit aussi de ne pas accabler un SIP déjà en difficulté. Il faudrait une impulsion forte de votre part et de votre équipe pour provoquer

l'arrivée d'agents à Autun sans compter forcément et uniquement sur des renforts ponctuels. Ces retours d'agents permettraient de viabiliser la missions foncière du CDIF et épargnerait le SIP d'Autun qui n'a pas à pâtir des difficultés générées par le rapprochement SIP-CDIF. La meilleure solution, pour tout le monde, à notre sens, serait de rapatrier le poste C, transféré l'année dernière au PELP ou de détacher 1 poste B à plein temps au CDIF.

De surcroît, vous disposez de l'immobilier, de l'utilisateur... Le CDIF « résiduel » pourrait alors retrouver pleinement ces compétences et faire face « aux multiples tâches ». Et ainsi, les usagers trouveraient un service homogène et disponible face à eux ! Il est de bon ton de reconnaître qu'une formule expérimentale a conduit à...revenir en arrière, lorsque tout fonctionnait correctement !

Les agents du cadastre d'Autun souhaitent avoir une vision sereine de leur avenir. Agents, contrôleurs, inspecteurs, géomètres sont attachés à leurs métiers. Par leur conscience professionnelle, ils ont maintenu le service en vie, ne souhaitant pas abandonner les missions du Cadastre à Autun.

Reconstituer un CDIF à Autun serait pour l'ensemble des agents du département un message d'espoir face à la mécanique comptable froide de la démarche stratégique. Et reconnaître la qualité professionnelle des agents qui font vivre le réseau cadastral. Un peu d'humanisme n'a jamais nuit ! »

En complément de cette déclaration liminaire, et au regard de la méthode de la DDFIP 71 qui consiste à présenter une *dissolution* de structure moins d'une semaine avant sa mise en application, nous avons demandé que la DDFIP nous présente son schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau pour nous permettre d'entrevoir les évolutions à venir.

Et pour être complet, il faut souligner que la CGT Finances Publiques 71 considérait que ce point concernant **la disparition d'un service** nécessitait de rassembler les organisations syndicales. La CGT Finances Publiques a donc agi en ce sens et proposé de travailler en intersyndicale sur la base de ce texte. Notre proposition est restée sans effet après le refus des autres O.S.

La réponse du DDFIP 71 :

Le président du CTL accède à la demande de la CGT de faire passer la préfiguration du SI-SIE-CDIF d'Autun en premier point à l'ordre du jour.

Il répond...d'abord en jouant sur les mots. Il ne ferme pas le CDIF « *puisque les géomètres restent* ». Il nous précise une chose que nous avons déjà bien cernée, il a choisi une formule de type « *rapprochement CDI/CDIF avec le transfert des locaux professionnels au PELP* ». C'était l'entrée. Maintenant le plat de résistance...

Sur notre demande de rapatrier le poste de l'agent transféré au PELP, il nous objecte qu'il ne prendra pas cette décision car le schéma départemental n'est pas achevé. Il estime que dans cette réorganisation, « *il n'y a aucun changement pour l'usager* » et nous affirme « *qu'il ne modifie pas la cartographie des compétences foncières* ». Cette décision va uniquement modifier l'organisation du travail.

Il reconnaît que la situation a trainé car il pensait que la « *solution s'ouvrirait plus vite* »... Il envisage « *un renforcement ponctuel de la structure* » et « *ne s'interdit pas de faire un transfert de personnel au bout de 4 ou 6 mois* »... Et sur notre appel à privilégier le côté humain, il nous précise qu'il a « *temporisé, d'abord sur un plan humain...avant un projet de restructuration* ». Lorsqu'une autre organisation syndicale évoque la création de cellules foncières dans tous les SIP, il répond qu'il « *ne s'interdit pas la réflexion d'une cellule foncière à Chalon* » !

Nous revenons à la charge en insistant sur les conditions de fonctionnement de la nouvelle entité et lui rappelons qu'avant la réforme, les centres des impôts fonciers donnaient satisfaction. Il nous répond « *polyvalence* » ! Ce qui ne manque pas de nous étonner puisque nous lui faisons valoir que, même la DGFI, semblait revoir son approche de la polyvalence et de la polycompétence. Nous l'alertons sur le risque de dilution des savoirs, en insistant sur la spécificité des missions foncières. S'il y a une école du Cadastre, ce n'est pas pour rien !

Le DDFIP reprend en nous indiquant qu'il n'a « *plus beaucoup d'emplois EDRA mais que sur les ALD, il a la main* ». Il rendra la cellule plus viable par des renforts : un EDRA C pourrait être concerné. Et vient ensuite l'explication finale : il a été « *contraint d'en arriver à cette solution* » ! Et sur l'argumentation, il appelle en renfort – *justement* – un cadre des services fonciers qui nous

indique qu'il sera « *nécessaire de détailler le travail transféré* ». A ce moment précis, nous ne savons plus qu'en penser ! Et d'ajouter que « *selon la volumétrie, il faudra calibrer les renforts* » avant de nous affirmer que la « *situation n'est pas catastrophique* ».

A ce moment des débats, nous saisissons donc l'occasion de faire une synthèse de ce qui nous a été exposé : une nouvelle « *structure* » foncière s'apprête à incorporer le SIP d'Autun mais le flou le plus total règne sur les moyens mis à disposition pour soulager le SIP et sur le volume des charges de travail ! Nous insistons ici lourdement sur la charge de travail redoutée par les agents du SIP d'Autun. Nous faisons remarquer qu'au regard de ces éléments incertains, il n'y avait pas urgence à mettre en place cette nouvelle structure au 1^{er} juillet 2014 et qu'il fallait préserver et renforcer ce CDIF résiduel en rapatriant l'emploi C déplacé à Chalon ! Par ailleurs, nous objectons au DDFIP qu'aucun bilan contradictoire n'a été réalisé sur la fusion CDI-CDIF et que les études ergonomiques montraient les limites de la solution retenue.

De surcroît, cet usage du renfort ne nous paraît pas satisfaisant.

Et en guise de cerise sur le gâteau, lorsque nous abordons la future organisation, il nous est signifié que cela relèvera du chef de service, qui se voit refourguer ici un beau cadeau...

Enfin, nous avons essayé de savoir quelles seront les options envisagées pour les autres sites où se trouvent des cadastres, le DDFIP nous déclare qu'il « *ne peut mettre sa vision foncière sur la table car elle n'est pas encore validée* »... A suivre donc même s'il réaffirme être enclin à créer des cellules foncières à Chalon.

En conclusion, la CGT Finances Publiques 71 ne demande ni la création de cellules foncières dans les SIP, ni l'éclatement des missions foncières sur plusieurs SIP de compétence. Les savoirs et techniques du Cadastre sont trop spécifiques pour s'accommoder d'une formation allégée et d'une dilution dans un autre service. Ainsi, nous n'accompagnons pas la démarche stratégique en nous situant volontairement hors des cadres contraints fixés par la DG. Il nous semble honnête de reconnaître que le rapprochement CDI-CDIF n'a apporté aucun progrès. **Aucun bilan contradictoire ne permet d'affirmer les bienfaits des différentes voies choisies par l'administration.** Pourquoi alors ne pas envisager de renforcer les structures existantes ? Il faudrait interroger les services sur la qualité actuelle du

suivi de la mission foncière dans les SIP.

La CGT Finances Publiques 71 a voté contre la « *préfiguration du SIP-SIE-CDIF d'Autun* ». Les autres O.S en ayant fait de même, un nouveau CTL est donc convoqué le 4 juillet 2014 afin de débattre de ce point.

➔ Lors du CTL du 4 juillet 2014, la CGT Finances 71 a réaffirmé sa position, sans proposer de deuxième, troisième ou quatrième voie périlleuse à nos yeux pour les services, les agents et les usagers !

Nous avons bien évidemment voté contre...

Après l'approbation des PV, nous en venons à **l'analyse du rapport d'activités 2013.**

Le rapport d'activité est consultable en ligne.

La CGT Finances Publiques 71 est intervenue sur des points particuliers.

1/ Sur la sphère des professionnels. Constat global de baisse des chiffres notamment en matière de recouvrement ce qui pose la question des moyens mis en face des difficultés rencontrées par le tissu économique. D'autant plus que l'on multiplie les grilles d'instructions notamment en matière de gracieux ou de plans de règlement. Ce qui alourdit encore la charge de travail.

2/ la gestion du CICE qui a considérablement pesé sur la vie des services gestionnaires par la quantité des demandes déposées (due certainement à l'énorme machine de communication) et par la qualité des demandes à instruire. Ainsi, 99% des demandes ont généré des demandes de renseignements, des appels téléphoniques des comptables, des professionnels eux-mêmes. S'ajoute à cela la contrainte de temps, avec insidieusement la communication présidentielle et de la DGFIP sur le délai de 15 jours.

Concomitamment a eu lieu le basculement de la CFE en RAR et la campagne d'impôt sur les revenus. ! N'en jetez plus pour les SIE...

3/ Nous avons demandé des précisions sur l'inflation des **frais d'huissiers**. Il nous a été répondu que le recours aux huissiers privés avait été stoppé dès la fin de l'année 2013 au regard du très faible rapport. Nous avons alors souligné l'énorme charge de travail à laquelle doivent déjà faire face **les huissiers des finances publiques** (3 huissiers seulement dans le département) et alertons l'administration sur cette situation.

L'assistant de prévention nous a ensuite présenté le **Plan de Prévention 2014.**

1827 lignes de risques ont été recensées !

Soulignons, à ce stade du compte rendu, que notre organisation syndicale a toujours agi afin que tous les risques, au niveau des sites, soient bien mentionnés et veillé à ce qu'il n'y ait aucune tentative de minimisation ou de lissage. C'est le conseil que nous donnions aux agents, préalablement aux réunions avec les chefs de services.

Les risques les plus cités sont les risques psychosociaux liés au travail, à la pression du travail, à la pression temporelle, etc. Puis le travail sur écran, les risques d'agression, les risques liés à l'activité physique ou la route. Les risques référencés comme étant les plus graves sont les risques routiers.

Le point suivant concerne **le Tableau de Bord de Veille Sociale.**

Un *thermomètre* mis en place par la DG...

L'an dernier, lors de la première présentation de ce tableau, l'administration en venait à dresser les mêmes constats que les organisations syndicales : problèmes liés aux manques d'effectifs, inquiétudes, démotivation des agents, détérioration des conditions de travail, etc. Bref les mêmes maux, habituellement relevés par les OS, exprimés par les mêmes mots mais écrits par...l'administration. Toutefois, il nous avait été suggéré d'être prudents dans l'analyse des problèmes recensés. Fallait pas pousser !

Cette année, l'administration remet le couvert : constat, constat, constat, constat et puis rien...

Extrait : « *Des modifications dans l'organisation du travail interviennent dans les services pour tenir compte de l'absentéisme, des suppressions d'emplois, des charges de travail et de façon plus générale en prévention des facteurs de risques psycho-sociaux relatifs aux exigences du travail, aux exigences émotionnelles, à l'autonomie et aux marges de manœuvre, aux rapports sociaux au travail ou bien aux conflits de valeur* ». Cette année, **la CGT Finances Publiques 71 pose la question, une fois dressés tous ces constats, que fait-on ?** La présentation en deuxième année de ce tableau de bord permet d'établir des comparaisons.

Or les mêmes problèmes sont soulevés. Mais l'administration s'en tient au constat. Nous comparons cette situation à une photographie collée dans un album puis rangée au rayon des souvenirs...Nous faisons valoir au DDFIP que chaque année, en une présentation devenue rituel, nous pouvons passer un temps infini à constater sans que rien ne soit décidé pour améliorer les situations dégradées ! Le DDFIP nous répond que

« *l'environnement économique et politique pèse* » et qu'il ne « *peut répondre à ça* ». Il se raccroche au fait que peut-être ce tableau de bord « *permet de porter certains éléments auprès des ministres* ».

Une présentation du **baromètre social** nous est faite. Il s'agit du sondage commandé par la DGFIP mais dans sa déclinaison locale. 56.3% des agents de Saône et Loire ont répondu (54% au niveau national). Il aurait été bon de savoir quelle catégorie à participé.

Les résultats sont conformes à l'enquête nationale. Ainsi, les problèmes liés au stress, aux charges de travail, à l'évolution de la DGFIP, au travail dans l'urgence, au sentiment de ne pouvoir faire face, au travail complexe ressortent clairement. En Saône et Loire, les trois points sur lesquels il faudrait agir en priorité sont la rémunération (50%), les conditions de travail (40%) puis l'organisation interne et les méthodes de travail (30%)...

Les conclusions au niveau national se font attendre... Ainsi, le DDFIP nous précise que le DG a demandé aux directeurs « *d'en tirer des conclusions* » !! Genre : « *je te passe la patate chaude* » !

Plus de détails seront donnés au Comité Technique de réseau le 11 juillet 2014.

Enfin, les **questions diverses**.

- L'administration nous expose le **plan de formation concernant les agents du Centre des Services Bancaires de la CDC**. Où l'administration se met en mode commando pour mettre en route la nouvelle structure ! Formation dès le 2 septembre 2014, étalée sur 2 mois. Démarrage prévu début novembre 2014.

- La CGT s'enquiert du **recrutement d'un gardien-concierge pour le Centre des Finances de Charolles**. Le DDFIP nous répond qu'il attend les résultats du mouvement des agents techniques. Puis si personne ne vient, la DDFIP organisera le recrutement d'un agent.

- La CGT signale les difficultés liées aux justifications parfois demandées aux agents pour les **frais de déplacement** et souligne la complexité de la nouvelle application Frais de Déplacement.

- La CGT Finances Publiques 71 demande un point d'étape sur la **mise en place des procédures collectives au Pôle de Recouvrement Spécialisé**, sachant que les cadres ont été réunis sur ce sujet.. La « *boîte à outils* » sera-t-elle communiquée. Le DDFIP nous répond que l'équipe de direction « n'a pas encore eu le temps de se

l'approprier ». Nous sommes aussi inquiets des suites de cette mesure prise à la hussarde. Le DDFIP nous livre une information importante sur ce sujet puisqu'il a décidé de « *ne pas transférer le stock même si la boîte à outil encourage à le faire* ». Il ajoute qu'il « *faudra se consacrer au traitement du stock* ». Il présentera le dossier au Collège des chefs de Service le 27 juin 2014... A suivre de très près !

Vos représentants CGT Finances Publiques 71 à ce Comité Technique Local :

Evelyne GOMEZ, Nadine BERTOD, Lidwine AUBOEUF, Irène BOUCANSAUD et Pierre BADEY



L'actualité syndicale, elle est là :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/71/>

Bonnes Vacances à tou(te)s

Pendant l'été, les instances paritaires se réunissent !

- Le 11 juillet CAPL mouvement mutations Inspecteurs

- Le 15 juillet CAPL mouvements de mutations C et B et CAPL révision notation B

